



Suite a une annulation pour refus de pret!!!

Par **jarod76**, le **30/07/2008** à **21:05**

Voila le récit,

Ce lundi j'ai envoyé au notaire ainsi que au constructeur 2 refus de prêts de 2 banques différentes en recommandé AR afin de stopper le projet.

Aujourd'hui, Mercredi, le CIF 3 ème établissement (conseillé par le constructeur MIKIT) m'appelle pour me dire que mon dossier passe en commission demain soit JEUDI.

Voici ma question, ayant envoyé mon courrier lundi en AR avec des refus de prêt datant du moi de mai 2008 et début juillet 2008, es ce que si le troisième établissement donne son accord je suis dans mon droit???

j'ai stipulé dans mon courrier recommandé au notaire ainsi que au constructeur, l'article 17 de la loi du 13 juillet 1979....

merci pour vos réponses....